



REPUBLIQUE DU BENIN



\* = \* = \* = \* = \*

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU  
NUMERIQUE (ADN)

## MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Recrutement d'un consultant firme pour la réalisation de l'étude pour la mise à jour du Plan directeur des télécoms et des TICs 2021-2026**

**Autorité contractante** : *Agence pour le Développement du Numérique (ADN)*

**Source de financement** : *Budget National*

**Gestion** : *2021*

**Référence PPM** : *PI\_DG\_766671*

*Septembre 2021*



# AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC

*AAPCM : N° PI\_DG\_766671/PR/ADN/DG/DAF/PRMP/APM du*

## **ETUDE POUR LA MISE A JOUR DU PLAN DIRECTEUR DES TELECOMS ET DES TICS 2021-2026**

1. Le présent avis d'appel public à candidature de marché public (AAPCMP) fait suite au plan de passation des marchés paru dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) sur le portail web : [www.marches-publics.bj](http://www.marches-publics.bj), sous le numéro Adn\_2020\_3 avec la référence du marché n° PI\_DG\_766671.
2. L'Agence pour le Développement du Numérique (ADN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2021 des fonds divers du Budget National et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatives l'étude pour la mise à jour du Plan directeur des télécoms et des TICs 2021-2026.
3. Dans le cadre de cette mission, le consultant aura notamment à :
  - faire l'état des lieux des infrastructures existantes de télécommunications et des structures concernées par leur conception, déploiement et exploitation (réseaux de transport en fibre optique et réseaux d'accès, le point sur les capacités des ressources humaines engagées dans l'exploitation et la maintenance desdits réseaux. ;
  - proposer la cartographie de déploiement des réseaux à très haut débit sur toute l'étendue du territoire national;
  - proposer des hypothèses et des scénarii d'aménagement numérique en infrastructures télécom (2021 à 2026 avec une extrapolation à 2030) ainsi qu'une évaluation économique et financière des réseaux très hauts débit ainsi projetés (calcul ROI).
  - mettre à jour le Système d'Information Géographique du secteur du numérique existant basé sur l'outil QGIS ;
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le

domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
6. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).
7. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
8. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

<b>Critère</b>	<b>Note pondérée pour le critère</b>
<b>1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations</b>	<b>10</b>
1.1. Spécialisation en réalisation des études et/ou évaluations dans le secteur des TICS et télécommunications. Etre officiellement enregistré et en activité (Registre de commerce, et autres documents justifiant la catégorisation du cabinet)	10
<b>2. Nombre d'années d'expériences</b>	<b>10</b>
2.1. Au moins 5 ans d'expériences dans le secteur : 2 points par année	10
<b>3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations</b>	<b>40</b>
3.1. Expérience du consultant en conduite de mission d'étude dans le secteur des télécommunications et TICs en général (joindre les attestations de bonne fin d'exécution)  (4pts/mission pour un maximum de 5 missions)	20
3.2. Expérience du consultant dans les missions d'élaboration et/ou	20

actualisation/mise à jour de plan directeur télécoms et TICS.2 (4pts/mission pour un maximum de 5 missions)	
<b>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</b>	<b>10</b>
4.1. Organisation technique :  Installations et matériels dont dispose le candidat pour exécuter la mission : présentation des outils qui seront utilisés dans le cadre de l'exécution du contrat. <b>(04 points)</b>	04
4.2. Organisation managériale (organigramme) du candidat : Description de l'organigramme du candidat. Le cabinet doit disposer des postes suivants : - Directeur Général ou équivalent ; - Direction des études ou équivalent ; - Direction comptable et financière ou équivalent. <b>(2 points par poste)</b>	06
<b>5. Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels</b>	<b>30</b>
5.1. <b>Expert Ingénieur ou Economiste : Chef de mission</b>  Il doit avoir :  - un diplôme équivalent de master (BAC+5) minimum en économie, Ingénieur/Master télécom ou équivalent ; <b>(02 points)</b>  - une expérience prouvée d'au moins 10 ans dans la mise en place de programmes de développement du numérique et en particulier de l'internet haut débit dans les pays en voie de développement. Une expérience de travail dans la sous-région constituerait un avantage. <b>(10 points à raison de 1 point par année d'expérience)</b>	12
5.2. <b>Un Expert technico-économique</b>  Il doit avoir :  - un diplôme de niveau master (BAC+5) minimum en gestion, économie ou Equivalent <b>(2 points)</b>  - une expérience prouvée dans l'élaboration de modèles économiques dans le secteur des télécommunications. <b>(3 points)</b>  - une expérience prouvée de 8 ans sur les sujet touchant à l'internet et aux infrastructures haut débit. Une expérience de travail dans la réalisation de modèle de calcul de coût du service constituerait un avantage. <b>(4 points à raison de 0.5 point par année)</b>	09
5.3. <b>Un Expert technique</b>	09

<p>Il doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un diplôme d'équivalent master (BAC+5) minimum en Télécom/TIC ou équivalent. <b>(02 points)</b></li> <li>- une expérience prouvée dans les technologies haut débit (fixe, mobile, satellite...). <b>(03 points)</b></li> <li>- Une expérience de travail de 08 ans dans la réalisation d'inventaires d'infrastructures numériques constituerait un avantage et de cartographie à travers des outils de type SIG. <b>(04 points à raison de 0.5 point par année).</b></li> </ul>	
<b>Total</b>	<b>100</b>

9. La note minimale requise pour être présélectionné est de 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

**En cas d'égalité des candidats, la priorité sera donnée aux cabinets qui auront réalisés plus de missions pertinentes.**

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement du Numérique, Rue des Cheminots, Immeuble ARCEP, à côté de TOP CHRONO, 01 BP 3591 Cotonou-Bénin au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment, Tél : (+229) 97 60 73 61**, et aux heures suivantes : lundi au vendredi entre 8 heures et 12 heures 30 minutes dans la matinée et entre 14 heures et 17 heures 30 minutes dans l'après-midi.

11. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en PDF sur clé USB, à l'adresse ci- **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement du Numérique, Rue des Cheminots, Immeuble ARCEP, à côté de TOP CHRONO, 01 BP 3591 Cotonou-Bénin Tél : +229 97 60 73 61 au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment.**

**A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement du Numérique, Tél bureau : +229 97 60 73 61 au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 10 heures 00 minute (heure de Cotonou).**

Les candidatures qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et

exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 14 septembre 2021

La Personne Responsable des Marchés Publics, PI

**Bonnaventure DJEHOUINNI**

# MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

.....[Insérer Nom du Candidat]

.....[Insérer Lieu et date]

**Objet** : Manifestation d'intérêt pour ...[indiquer nature de la prestation]

**A**

Monsieur le .....[Indiquer Nom de l'Autorité  
Contractante/structure déconcentrée]

Monsieur le ...[Indiquer Nom de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la ...[indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)

Veuillez agréer, Monsieur le ...[Indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet)